

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2022

Délibération n°2022/222

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 47 Votants : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Cour et Buis, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est également transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 septembre 2022

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	M. MONTEYREMAR D Christian
ANJOU	M. DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	M. SEGUI Jean-Michel
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice - M. SOLMAZ Kénan
BOUGE CHAMBALUD	M. ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	M. MALATRAIT Jean-Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	M. BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	M. GARNIER Jacques
JARCIEU	M. BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine - M. COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - M. PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	M. MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	M. MERLIN Denis
PISIEU	M. DURIEUX Jean-Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	M. PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mme FAVRE PETIT MERMET Patricia
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	M. DURANTON Robert - M. PEY René - Mme BONNET Josette - M. ROUSVOAL Marc - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	M. TEIL Laurent
SAINT BARTHELEMY	M. BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	M. MERLIN Olivier - Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	M. MONTEYREMAR D Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	M. GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - M. CORRADINI Louis - Mme RABIER Christine - M. RULLIERE Claude - Mme CHOUCHANE Aïda
SAINT PRIM	M. CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD Robert
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL Gilles, Mme BUNIAZET Françoise, M. AZZOPARDI Xavier
SONNAY	M. LHERMET Claude

VERNIOZ

Mr REY Jean-Marc

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr DESSEIGNET Frédéric pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie – Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mme BONNET Josette – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mr PEY René – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André – Mme GIRAUD Dominique pouvoir à Mme BUNIAZET Françoise – Mme MONNERY Annie pouvoir à Mr SOLMAZ Kenan

**EXCUSES** : Mme CLARET Nelly – Mr FLAMANT Yann - Mme GRANGEOT Christelle – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle - Mr ILTIS Laurent – Mme BATARAY Zerrin - Mr CHAMBON Denis – Mr SATRE Luc

Madame Isabelle DUGUA a été élue secrétaire de séance.



### **OBJET : Social : validation de l'élargissement du PRE - Méthodologie et calendrier de travail**

Monsieur le Vice-Président à la politique de la ville, au CISPD, à la santé et aux affaires sociales expose que le PRE est un dispositif national de la Politique de la ville qui permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée.

La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours.

Sur le territoire d'EBER, le PRE est opérant depuis septembre 2017, principalement dans les quartiers Politique de la Ville (Vieux Péage – Les Ayencins et Route de Sablons) même si des parcours peuvent être réalisés hors de ce périmètre grâce à la contribution d'EBER. Il est actuellement porté par le CCAS du Péage de Roussillon.

Au regard des résultats positifs, la Communauté de communes souhaite élargir le dispositif à l'ensemble du territoire. En effet, des enfants, présentant des fragilités, ne vivent pas qu'au sein des quartiers Politique de la Ville.

### **Moyens humains**

Il est proposé que la **coordination du PRE soit reprise par EBER** afin d'assurer une cohérence d'intervention sur la totalité du territoire avec 2 référents de parcours et 2 Equipes Pluridisciplinaires de Soutien (EPS) :

- **Coordinateur (\*) du PRE par EBER à 0,5 ETP** (environ 22 000 €)

Ce poste sera co-financé par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville. Un cofinancement est également envisagé par la CAF dans le cadre de la CTG.

- **2 référents de parcours\* correspondant à 2 ETP** (environ 35 000 €/ poste chargé)

En moyenne, la référente de parcours actuelle, en poste à 0,8 ETP, suit 45 enfants par an en file active. Un référent à temps plein pourrait donc suivre environ 56 enfants X 2 ETP, soit 112 accompagnements sur EBER par an.

Projet 2023	
Portage	EBER
Coordination de projet	<b>0,5 ETP</b> <i>En conservant 0,2 ETP pour les quartiers prioritaires</i>
Référence de parcours	<b>2 ETP</b> <i>En conservant 0,5 ETP pour les quartiers prioritaires</i>
Comité de pilotage	3 réunions par an <i>Fév-Mars : Projet de l'année</i> <i>Juin : Bilan public/partenaire</i> <i>Sept-oct : Bilan projet de l'année et perspectives</i>
Comité technique	Suivi du dispositif et préparation des comité de pilotage
Equipe pluridisciplinaire de soutien (EPS)	<b>Réflexion sur le découpage en fonction des besoins :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Enfance » : situations des 2-11 ans zone plus urbaine dont les QPV</li> <li>- « Enfance » : situations des 2-11 ans zone plus rurale</li> <li>- « Jeunesse » : situation des 12-16 ans pour l'ensemble du territoire</li> </ul>

### Moyens financiers

- Etat pour les jeunes résidents les QPV : 31 000 € (15 000 € ingénierie et 16 000 € parcours)
- CAF pour les jeunes résidents les QPV : 4 000 € (parcours)
- Les 37 communes : prise en charge des coûts des parcours

### Proposition d'une contribution des communes à hauteur de 0,5 € par habitant

	Dépenses				Recettes		
		QPV		Hors QPV	Financeurs	QPV	Hors QPV
Coordination	0,2	8 800 €	0,3	13 200 €	Etat (ingénierie)	15 000 €	
Référent de parcours	0,5	17 500 €	1,5	52 500 €			
Parcours (factures)		15 000 €		33 000 €	Etat	16 000 €	
					CAF	4 000 €	
					Communes	1 202 €	32 991 €*
		<b>41 300 €</b>		<b>98 700 €</b>		<b>36 202 €</b>	<b>32 991 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>140 000 €</b>			<b>TOTAL</b>	<b>69 193 €</b>	
					<b>Reste à charge EBER</b>		<b>70 807 €</b>

\* Montant des communes calculé sur une base forfaitaire de 0,5 € par habitant X 68 386 habitants = 34 193 € au total (Habitants QPV : 2404 habitants X 0,5 € = 1 202 € / Habitants hors QPV : 65 982 habitants X 0,5 € = 32 991 €). Source : population municipale INSEE 2022

- Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant le PRE, dispositif national de la politique de la ville permettant de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial,

Considérant que compte tenu des résultats positifs de ce dispositif, la Communauté de communes souhaite l'élargir à l'ensemble du Territoire,

Considérant que cet élargissement nécessite de développer des moyens humains,

**Le Conseil communautaire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et la généralisation du dispositif à l'ensemble du Territoire,

**VALIDE** le plan de financement proposé ci-dessus avec une contribution de chaque commune à hauteur de 0,5 € par habitant,

**AUTORISE** la création de 2,5 ETP (2 référents (es) de parcours à temps plein / 1 coordinateur(trice) à 0,5 ETP),

**AUTORISE** Madame la Présidente à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du Service Gestion Comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**